



Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 17

votants : 19

Séance du : 15/09/2015. Date de convocation : 10/09/2015.  
L'an deux mil quinze le quinze septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :.....HILAIRE Stéphane mandat à : FLACHAIRE Yves  
ALCINDOR Kathleen mandat à : ALMORIC Bruno

Absent(e)(s) :.....

Secrétaire de séance :..... VIALE Catherine

Codification ACTES : 7.5 subventions

Objet : Département – demande de subvention- voirie 2016

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil divers projets d'amélioration et modernisation du réseau routier propriété de la commune pour l'année 2016.

Le montant total des travaux, établi par la société EIFFAGE, société domiciliée à Montélimar (Drôme), s'élève à 68 935 euros H.T. (82 722 euros TTC.).

Monsieur le Maire informe que ces dépenses peuvent être subventionnées par le Département selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux voirie H.T.	68 935 euros	Subvention CG (25% du H.T.)	17 234 euros
		Fonds propres	51 918 euros
TVA	13 787 euros	FCTVA (16,404 % du TTC)	13 570 euros
TOTAL	82 722 euros	TOTAL	82 722 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - o les projets d'amélioration et de modernisation du réseau routier propriété de la commune pour un montant total de dépenses de 68 935 euros H.T. (82 722 euros T.T.C.) ;
  - o le plan de financement susmentionné ;
- sollicite une aide du Département,
- désigne et autorise Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme.  
Montboucher sur Jabron,  
le 16 septembre 2015.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 17

votants : 19

Séance du : 15/09/2015. Date de convocation : 10/09/2015.  
L'an deux mil quinze le quinze septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :..... HILAIRE Stéphane mandat à : FLACHAIRE Yves  
ALCINDOR Kathleen mandat à : ALMORIC Bruno

Absent(e)(s) : .....

Secrétaire de séance :..... VIALE Catherine

Codification ACTES : 7.1 décisions budgétaires

Objet : budget principal décision modificative n°2

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

- vu le Code Général des collectivités,
- vu le budget primitif 2015 délibéré le 7 avril 2015,
- considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après,

après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- adopte la décision modificative numéro 2 telle que figurant dans le tableau ci-après :

DESIGNATION DES CREDITS	DEPENSES	DESIGNATION DES CREDITS	RECETTES
ARTICLE : 6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	+ 4 000 euros	ARTICLE 002 : DEPENSES IMPREVUES	- 4 000 euros
ARTICLE : 6688 AUTRES CHARGES FINANCIERES	+ 500 euros	ARTICLE 002 : DEPENSES IMPREVUES	- 500 euros
ARTICLE : 73925 FPIC	+ 3 200 euros	ARTICLE 002 : DEPENSES IMPREVUES	- 3 200 euros
TOTAL	7 700 euros	TOTAL	7 700 euros

Pour extrait certifié conforme.  
Montboucher sur Jabron,  
Le 16 septembre 2015.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 17

votants : 19

Séance du : 15/09/2015. Date de convocation : 10/09/2015.

L'an deux mil quinze le quinze septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :..... HILAIRE Stéphane mandat à : FLACHAIRE Yves  
ALCINDOR Kathleen mandat à : ALMORIC Bruno

Absent(e)(s) :.....

Secrétaire de séance :..... VIALE Catherine

Codification ACTES : 5.7 intercommunalité

Objet : mutualisation des certificats d'économies d'énergie

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la proposition d'Energie SDED, Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, consistant à lui confier la gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune, afin de les regrouper sur l'ensemble du département.

Pour pouvoir déposer, en propre, un dossier de demande de CEE, la commune devrait :

- procéder à l'ouverture d'un compte sur le Registre National des Certificats d'Economie d'Energie,
- s'acquitter des frais pour son ouverture et pour l'enregistrement des certificats,
- charger un agent de conduire la procédure de dépôt dans ses détails, techniques comme administratifs.

Il est également possible de confier à un dépositaire commun le soin d'enregistrer des certificats produits simultanément par différentes collectivités, afin d'atteindre le seuil minimum de certificats à réunir dans un dépôt. Depuis 2009, le Syndicat d'Energies recueille auprès des collectivités leurs dossiers de travaux en vue d'obtenir des CEE. Après leur validation par l'Etat, l'objectif est de les vendre au plus offrant et de reverser la recette aux bénéficiaires des travaux.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015 marque le début de la 3<sup>ème</sup> période pluriannuelle d'obligations de CEE fixée par l'Etat depuis le début du dispositif. Sa mise en œuvre repose sur de sensibles modifications de procédure de dépôt des dossiers.

Il peut ainsi exister différents schémas applicables par Energie SDED, notamment en fonction de la date de réalisation des travaux (passée ou à venir). La procédure la plus adaptée sera proposée par Energie SDED. La différence de l'une à autre réside dans les délais de procédure, mais quel qu'en soit le choix, le principe de la valorisation financière au bénéfice de la collectivité repose sur une règle commune, exposée dans la convention de valorisation des CEE jointe en annexe (article 6).

Outre cet aspect, cette convention pluriannuelle, à établir entre le Syndicat et la commune, définit les attributions des parties et décrit les différentes procédures utilisables.

La commune conserve la possibilité de réserver son choix sur les opérations pour lesquelles elle envisage ou non de confier la gestion de ses CEE à Energie SDED. Ce n'est que lorsque ce choix est réalisé que les dossiers concernés ne peuvent plus être revendiqués par une autre collectivité ou un autre organisme.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal décide :

d'approuver le principe de la convention de valorisation des certificats d'énergie jointe en annexe,

- d'autoriser le Maire à signer ladite convention, et à fournir à Energie SDED tous les documents nécessaires à son exécution.

Pour extrait certifié conforme.  
Montboucher sur Jabron,  
le 16 septembre 2015.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 17

votants : 19

Séance du : 15/09/2015. Date de convocation : 10/09/2015.  
L'an deux mil quinze le quinze septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :.....HILAIRE Stéphane mandat à : FLACHAIRE Yves  
ALCINDOR Kathleen mandat à ALMORIC Bruno

Absent(e)(s) :.....

Secrétaire de séance :..... VIALE Catherine

Codification ACTES : 1.4 autres types de contrats

Objet : ORANGE/Commune, contrat de bail pour l'implantation d'équipements techniques

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rend compte qu'il est nécessaire de procéder à la mise à jour du contrat de bail établi avec la société ORANGE et de le remplacer par un nouveau bail qui annule et remplace celui du 18 décembre 2007.

A ce sujet, il présente les nouvelles conditions du contrat de bail pour l'implantation d'équipements techniques sur l'immeuble dont la commune est propriétaire: parcelle cadastrée section A n°860, Place de l'Eglise à Montboucher sur Jabron. Location effectuée à ORANGE pour l'exploitation des réseaux dans le cadre de son activité d'opérateur de téléphonie mobile.

Monsieur le Maire précise qu'aucun matériel supplémentaire n'est ajouté à l'installation de téléphonie mobile actuelle et que le nouveau montant du bail proposé est de 4 400 euros indexé, d'une durée de 12 ans reconduit tacitement par période de 6 ans avec un préavis de résiliation de 24 mois.

La société ORANGE propose également une participation de 10 450 euros.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver le nouveau contrat de bail entre ORANGE et la commune de Montboucher sur Jabron pour l'implantation d'équipements techniques sur l'immeuble cadastré section A n°860, Place de l'église à Montboucher sur Jabron,
- Charge Monsieur le Maire d'entreprendre toute action pour parvenir à la signature de ladite convention et l'autorise à la signer.

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron,  
le 16 septembre 2015.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 17

votants : 19

Séance du : 15/09/2015. Date de convocation : 10/09/2015.  
L'an deux mil quinze le quinze septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :..... HILAIRE Stéphane mandat à : FLACHAIRE Yves  
ALCINDOR Kathleen mandat à : ALMORIC Bruno

Absent(e)(s) :.....

Secrétaire de séance :..... VIALE Catherine

Codification ACTES : 7.5 : subventions

Objet : département – produit des amendes – abribus

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire expose aux membres présents la nécessité de créer un abribus (arrêt de cars scolaires) aux Jardins de la Palmeraie pour assurer la sécurité des enfants.

Suivant les propositions reçues, l'estimatif des travaux à réaliser s'élèverait à environ 7 400 euros H.T. (8 880 euros TTC).

Un subventionnement peut être obtenu auprès du Département de la Drôme dans le cadre des produits des amendes.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir s'engager à faire exécuter les travaux correspondants à la dotation susmentionnée.

PLAN de FINANCEMENT  
CREATION D'UN ABRIBUS AUX JARDINS DE LA PALMERAIE

DEPENSE		RECETTE	
Travaux :	7 400 euros	Subvention du Conseil général (50%) :	3 700 euros
T.V.A. :	1 480 euros	Fonds propres :	3 723 euros
		FCTVA (16,404% du TTC) :	1 457 euros
TOTAL T.T.C.	8 880 euros	TOTAL	8 880 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
- décide d'autoriser la création d'un abribus et des installations le desservant,  
- accepte le devis de travaux pour un montant d'environ 7 400 euros H.T. (8 880 euros TTC)  
- sollicite auprès du Département de la Drôme l'octroi d'une aide financière au titre des produits des amendes.

Pour extrait certifié conforme.  
Montboucher sur Jabron,  
le 16 septembre 2015.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC





Objet : Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Codification ACTES : 5.4 délégation de fonction

\*\*\*\*\*

Conseil Municipal du 15 septembre 2015

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- vu l'article L2122-22 du CGCT,
- vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2014,
- considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- 1) décision du 21 juillet 2015 : restauration église, tranche conditionnelle n°2, lot 7 : électricité-courants faibles- mise en confort, entreprise REBOUL-COTTE – avenant n°1 : travaux supplémentaires concernant le pré-cablage pour la sonorisation dans la sacristie. Montant de l'avenant 1 813,87 € H.T. (2 176,64 € TTC).

Fait à la date sus indiquée et affiché le 16 septembre 2015.  
Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,  
Bruno ALVIGRIS





Objet : compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 septembre 2015

\*\*\*\*\*

Rapports d'activités 2014 Montélimar-Agglomération

- Rapport d'activité 2014
- Compte Administratif 2014
- Rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- Rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement
- Rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Les rapports sont mis à la disposition au secrétariat de Mairie.

Syndicat des Portes de Provence (S.Y.P.P.) : rapport 2014 le prix et la qualité du service public de valorisation et de traitement des déchets

Le rapport est mis à la disposition au secrétariat

Point sur le travail des agents du service technique

- Aide (sur 3 jours) pour la fête du village : montage podium, bar, diverses installations, transport, ...
- Tontes et arrosages village, cimetière, golf, théâtre de Verdure
- Tailles de haies « Place Jean BURG »
- Traçage et tonte du stade (1 journée par semaine)
- Nettoyage piste cyclable et giratoires
- Peinture des toilettes du groupe scolaire
- Distribution courrier municipal
- Montage et démontage du podium, MJC, tennis, groupe scolaire
- Pose de panneaux et balisages divers pour travaux église et aménagement centre
- Dépose et pose enseigne de la Poste
- Encombrants

Quelques dates

- Vendredi 9 octobre 2015 à 14h00: gouter municipal dans le cadre de la semaine bleue organiser avec le comité des fêtes / animation théâtrale par la compagnie du Fenouillet, suivie d'une conférence, en présence des enfants du CM2 du groupe scolaire « Hubert REEVES », sur la guerre de 1914-1918.
- Samedi 10 octobre 2015 : soirée Irlandaise organisée par le Comité des Fêtes.
- Mercredi 14 octobre 2015 : course du cœur, ville relais Marsanne.
- Samedi 24 octobre 2015 : tournoi jeux vidéo « futsal » organisé par le comité des fêtes
- Samedi 7 novembre 2015 : bourse aux jouets
- Dimanche 6 décembre 2015 et dimanche 13 décembre 2015 : ELECTIONS REGIONALE, présence obligatoire des élus.
- Jeudi 31 décembre 2015 : réveillon organisé par le comité des fêtes